



Numéro de contrat :

**AMAP La ferme des grands Champs -
Contrat d'engagement pour des
Jus de Pom' & Cie
saison 2019**

Les contractants

Le présent contrat est passé entre **Maëliiss Pauly, cueilleuse-éleveuse**, en Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) avec Initiaterre

Demeurant Maison des associations (complexe MLK)
Boîte n°44, rue du Docteur Baud
74100 Annemasse,

Tel : **06 28 78 00 92**

e-mail : maeliss.pauly@gmail.com

désigné(s) ci-dessus le(s) éleveur(s) d'une part.

& l'adhérent de l'AMAP La ferme des Grands Champs

M.....

Demeurant

Tel :

e-mail :

Numéro d'adhésion à l'association Manger Mieux Ici :

Désigné ci-dessus l'adhérent d'autre part.

Contenu du contrat :

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement de **panier Jus de fruits et autres saveurs - Travail à façon** par l'agricultrice dans le respect de la charte d'engagements mutuels signée au préalable par l'adhérent et le producteur.

Termes :

- Distribution :

Les distributions pour le présent contrat auront lieu les **mercredis 17 avril et 27 Novembre de 18h à 19h30 à la mairie de MIEUSSY**

- Composition du Panier

Le jus de pomme est conditionné dans des bouteilles en verre d'un litre. Celles-ci ne sont pas consignées mais je les récupère volontiers (bien rincées !).

Pensez à prendre des grands sacs ou des cartons pour venir retirer vos bouteilles de jus

| Désignation | Prix unitaire € | 17 avril Quantité | 27 novembre Quantité | Montant total |
|---|--------------------|----------------------|-------------------------|---------------|
| Jus de Pomme 1L. | 3.50 € | | | |
| Jus de Pomme 12L. | 3.30 € | | | |
| Jus de pomme 24L. | 3.20 € | | | |
| Jus de pomme frais 1L <i>A consommer sous 1 semaine</i> | 3 € | | | |
| Jus de Noël | 3.60 € | | | |
| Jus de poire | 3.50 € | | | |
| Jus pomme-poire | 3.50 € | | | |
| Jus de pomme-coing | 3.50 € | | | |
| Pommes séchées 90g. | 4 € | | | |

TOTAL €

• **Paiement :**

Le paiement des paniers du contrat se fera au choix selon deux modalités :

■ En **une seule fois par chèque/espèces** au moment de l'engagement pour la totalité de la saison, au mois de **mars** pour **un montant de € pour panier(s)**.

■ En **deux chèques**: le premier débité au mois de **mars** et le second au mois de **novembre** pour **un montant de € pour panier(s)**.

En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agricultrice de sa trésorerie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis à l'agricultrice.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de Maëlliss Pauly et datés à la date de livraison.

Fait à Mieussy, le

Signatures : adhérent

la productrice

Pour M., pour confirmation de son engagement d'achat d'un panier **Jus de fruits et autres saveurs** composé de
livré le **17 avril et le 27 Novembre 2019**
pour un montant de € payé en chèques/espèces.

Fait à Mieussy, le

Vos contacts pour la saison :

Le Référent :

Cécile Bellegarde – 06 87 68 32 94

Cueilleuse :

Maëliiss Pauly - 06 28 78 00 92

L'association Manger Mieux Ici :

amapmieussy@gmail.com